

Entr'aide Familiale et Institutions Démocratiques

— 0 —

Par sa gravité et le caractère d'urgence qu'il revêt aujourd'hui en Tunisie, le problème du sous-emploi a forcé l'attention générale. Ses aspects économiques commencent d'être connus, mais surtout les drames sociaux qu'il engendre étalent aux yeux de tous un douloureux cortège de misères individuelles et de détresses familiales. Contre ces vicissitudes de l'existence, la société tunisienne trouvait jadis dans ses institutions d'entr'aide ou de bienfaisance, un correctif efficace, et de caractère profondément humain. Ces usages continuent de jouer très heureusement leur rôle, mais il n'échappe à personne que l'ampleur des besoins les déborde. Et surtout, la transformation qui atteint profondément les structures même de la société, rend partiellement inopérants des moyens adaptés jadis pour une situation toute différente. Il en résulte, pour de nombreux individus, un état d'« insécurité sociale » permanente et grave, dont les retentissements humains affectent les consciences individuelles en leurs profondeurs : c'est, en effet, la liberté pratique de l'homme qui est en cause, quand il ne jouit plus du minimum de sécurité indispensable à la réalisation de sa destinée.

Car cette destinée est la lente construction d'une liberté qui déroule l'exercice de ses responsabilités au long de sa durée. Tout homme a le droit de trouver autour de lui les circonstances qui lui permettent de prévoir son avenir et celui de ses enfants, — en premier lieu la sécurité sans laquelle il ne saurait ni faire des plans, ni entreprendre leur réalisation. Et quand la société ne le met pas en mesure de prendre ses risques dans l'action, il est fondé à se considérer comme lésé en ses prérogatives essentielles. En effet, sa propre personnalité ne peut prendre ses vraies dimensions que dans et par l'accomplissement de sa tâche personnelle et sociale. L'histoire récente du monde ouvrier atteste de plus en plus que la souffrance des travailleurs est davantage dans la précarité de leur situation que dans sa pauvreté même.

Toutes les sociétés ont donc cherché à procurer à leurs membres une suffisante protection contre les vicissitudes de l'existence. La société nomade, « civilisation du désert », la société artisanale, ont eu leurs formules d'équilibre; leur durée, qui se survit encore partiellement sous nos yeux en Tunisie, est une preuve de leur valeur. Mais évidemment, cette antique organisation se trouve ici, comme ailleurs, remise en question par les métamorphoses économiques du temps présent. Ici, comme dans tous les pays du monde, une formule nouvelle se cherche, à travers crises et tâtonnements. En est-il un où cet enfantement se passe sans douleur ? Mais il faut bien en convenir, plusieurs éléments se conjuguent pour aggraver le cas en Tunisie. Non seulement les échanges s'y sont multipliés avec une grande rapidité, mais leur accroissement a été le fait d'influences extérieures, juxtaposant à l'ordre ancien, des rythmes et des méthodes nouvelles. La modicité des ressources locales, la difficulté de l'industrialisation, ont entravé l'adaptation du pays.

Mais ces transformations introduites dans le cadre de son existence affectent profondément l'homme lui-même. Des libertés encore inconnues, des obligations dont il ne possède pas l'expérience, imposent à la conscience morale des adaptations délicates et présentent à son esprit des problèmes difficiles. A la nouvelle situation sociologique faite à la famille, doit répondre une progressive adaptation de son chef responsable. Il semble donc utile de confronter la solution ancienne avec la présente, afin de mieux comprendre le drame de la génération que l'histoire place à leur charnière.

Dans les sociétés de type traditionnel, les liens du sang sont à la base des institutions fondamentales, et ce sont eux qui créent les solidarités principales dans lesquelles s'insère la vie de l'individu. Les groupements professionnels artisanaux mis à part, toutes les institutions sont d'essence patriarcale, et s'insèrent avec continuité dans le cadre religieux qui constitue la base de la société elle-même. La tribu ou la cité se présentent comme un élargissement de la famille; le père et le chef sont des autorités de même type, et peuvent être considérées comme jouissant d'une quasi-délégation de l'autorité divine dont elles reçoivent prestige et force. L'une et l'autre s'imposent donc par un droit de nature, indiscutable comme le droit divin. Les autres formes d'autorité, celle du patron par exemple, ne sauraient être conçues autrement; vis-à-vis de ses employés, celui-ci se conduit sur sa terre ou dans son commerce

comme un bon père de famille à l'égard de ses enfants. C'est dire qu'il en assume également les responsabilités et les prérogatives : comme ses enfants, ses employés sont *un prolongement de lui-même*; son gouvernement prend normalement l'allure d'une tutelle qui étend à toute la vie du subordonné ses droits et ses devoirs.

L'existence de tout être humain s'inscrit donc fondamentalement dans son groupe familial et tribal. Il en dépend strictement, mais, par contre, y trouve la sécurité dont il a besoin contre tous les à-coups de l'existence : maladie, chômage, isolement de l'orphelin, dissolution d'un foyer brisé, trouvent en principe leur remède au sein d'un groupe fort et nombreux où jouent automatiquement les liens d'une totale solidarité garantie par la centralisation autour du père ou du chef.

Par contre, les solidarités étrangères à ce lien fondamental (professionnelles, civiques, culturelles, associations bienfaitrices, groupes de loisirs, etc...) sont relativement peu nombreuses. Là où elles existent, elles ont tendance à céder le pas au lien familial. De plus, ces relations humaines étrangères au lien du sang ne semblent pas avoir revêtu souvent le caractère, si courant dans le monde moderne, de fonctions différenciées établissant des responsabilités réciproques au sein d'organismes complexes. C'est pourquoi les relations entre hommes au sein de telles sociétés ne sauraient-elles être de type égalitaire : en dehors du groupe familial, l'homme n'est pas tant un individu entre ses pairs, que le représentant d'un clan : la force, la richesse, le rang social, de son groupe le suivent partout où il va et lui accordent le bénéfice d'un prestige, d'une influence, qui sont moins les siens que ceux de la collectivité. Une altercation oppose nécessairement deux familles, et fait automatiquement entrer en action un jeu subtil d'alliances ou de clientèles dont l'équilibre diplomatique assure l'ordre de la cité.

Un tel système inflige nécessairement d'étroites limitations à la personnalité; la protection quand elle n'est pas le fait d'une autorité impersonnelle, et garantie par la loi abstraite, a pour revers une tutelle; de plus, la cohésion intérieure du clan rend inutiles, et souvent difficiles, les engagements entre membres de groupes différents. L'homme ne saurait gérer librement sa destinée ni celle de son foyer, en particulier l'éducation de ses enfants. Le domaine de l'intimité, le respect des diversités, l'épanouissement des vocations individuelles, y sont nécessairement amoindris.

Le pouvoir central procède analogiquement : il se considère lui-même et se comporte comme un bon père de famille

qui gère son domaine, disposant à son profit des personnes et des biens, à charge pour lui d'y faire régner la paix au dedans, et d'en protéger les habitants contre les incursions du dehors. Tout ce qui se situe à l'intérieur de ses frontières est juridiquement sa chose même si en fait le maniement échappe à ses mains trop débiles; il en dispose d'ailleurs, lègue, aliène, par alliances ou traités, selon les besoins ou les nécessités de ses affaires. Si l'anarchique et aristocratique « civilisation du désert » constitua une notable exception à ses usages anciens, il faut sans doute en trouver la raison dans la nature même des régions désertiques qui les rendaient impossibles.

Il nous faut donc maintenant *dresser le bilan des institutions protectrices*, à l'ombre desquelles ont vécu les générations antérieures. Créations spontanées du milieu, en réponse à un besoin essentiel de l'homme, elles avaient réalisé un équilibre, dans ce pays de Tunisie, qui impose encore l'admiration. Beaucoup d'entre elles sont toujours en pleine vie et n'ont pas de raison de disparaître pour le moment. D'autres sont plus menacées par les évolutions en cours.

Dans ce glorieux passé, une place privilégiée revient à la famille patriarcale, cellule-mère de l'ensemble. Société d'assurances tous-risques, elle fournissait aux victimes de l'existence, — c'est-à-dire, peu ou prou à tous les humains —, un abri plus ou moins confortable selon les cas, mais généralement efficace. Un certain patrimoine, si modeste soit-il, assurait la cohésion de l'ensemble. Possédé en commun sous la gestion incontestée du père, auquel revenait la tâche de répartir travaux et subsistances, il faisait la force et la sécurité de l'individu, dans la mesure de son rattachement au groupe. Quelle qu'ait été sa nature : propriété foncière, cheptel, artisanat, fonds de commerce, ou même (cas maximum), mise en commun des salaires perçus par chaque travailleur, ce patrimoine permettait aux moindres frais la constitution de réserves de nourriture et leur renouvellement, l'entretien du logis, le soin et l'éducation des enfants, l'installation des jeunes, qu'il maintenait dans l'orbite des parents.

Autour du noyau familial proprement dit, nous trouvons un réseau complexe d'institutions auxiliaires d'entraide qui prolongent son action, lui facilitent l'exercice de ses responsabilités et le suppléent en cas de déficience accidentelle. Précisons qu'il s'agit d'un phénomène *d'entraide spontanée*, bien que strictement réglée et impérieusement demandée par la coutume : l'obligation, en effet y résulte d'un accord tacite du milieu, et demeure toute morale, sans autre sanction que celle

de l'opinion. Son caractère de liberté et de réciprocité directe entre bénéficiaires, lui confère d'ailleurs un caractère profondément humain qui en fait la valeur.

Classons dans une première catégorie, les usages qui organisent l'entraide *en situation normale*. Il faut citer d'abord les gestes de solidarité que l'on fait à l'occasion des grandes circonstances de la vie, qui auraient imposé un poids trop lourd aux seules ressources de la cellule familiale : naissances, circoncisions, mariage ou célébrations mortuaires. On connaît l'importance que prennent ces réunions dans la vie sociale tunisienne, à laquelle elles impriment une grande cohésion. Les échanges de services concrets dont elles sont l'occasion vivifient les liens affectifs jusque dans la parenté plus éloignée, et les étendent aux relations de voisinage, de quartier, de village.

Ainsi la coutume du prêt, en argent ou en nature, qui se fait normalement en de telles occasions : le billet que glissent les visiteuses sous l'oreiller de la jeune accouchée, les repas que l'on fait porter dans la maison où vient de se produire un décès, — et où aucun feu ne doit être allumé pendant trois jours —, repas qui seront fournis encore lors des services de huitaine, de quarantaine ou de fin d'année. L'obligation s'impose évidemment avec plus ou moins de force selon le degré de parenté, ou les relations de voisinage qui les prolongent. Mais en tout cas, on en tient un compte minutieux, afin d'honorer le principe d'égalité et parfaite réciprocité, qui doit entretenir les bonnes relations et l'équilibre entre familles parentes ou voisines. Le caractère impérieux de l'usage est tel que l'on cite des cas aberrants où un manquement fut sur le point de faire engager un procès en justice...

Du même ordre sont les diverses formes de *ma'oûna* à la campagne : les travailleurs du village se groupent pour effectuer, à titre gratuit mais réciproque, les gros travaux agricoles qui dépassent les moyens de la seule famille, ou demandent à être effectués en peu de temps. Ainsi en va-t-il des labours, moissons, cueillettes, constructions, fabrication des provisions de bouche à l'automne, ou du mobilier nécessaire à un jeune ménage, etc... Toutes ces formes d'entraide spontanée sont, disions-nous, minutieusement réglées par la coutume. Mais ce serait une erreur de croire que leur force impérative tient seulement à leur valeur de grande utilité pratique. Elles comportent aussi un caractère de fête, lui aussi souligné par la coutume : repas organisé par la famille organisatrice, danses, chants, etc... Elles permettent à la collectivité de prendre conscience d'elle-même en tant que communauté forte et unie.

Leur bienfait moral, longuement expérimenté par le corps social, a contribué à les ériger en règles de la vie affective. Devenues traditions, elles ont enfin emprunté un certain caractère sacré au patrimoine spirituel auquel elles fournissent une occasion de s'exprimer. Ainsi reprises en compte par la religion, elles en reçoivent un prestige nouveau. Il serait possible d'apporter de nombreuses références qui en soulignent le mérite, où exhortent à leur accomplissement dans un esprit de solidarité fraternelle religieuse.

Une autre série de gestes d'entraide sont *provoqués par un besoin accidentel*. Ceux-ci sont, certes, de tous les temps et de tous les pays : soins à un malade, prise en charge des enfants, menus services entre ménagères, prêts de toutes natures, assistance discrète à un foyer mis en difficulté par le chômage, etc... Ils sont le fruit d'un instinct de solidarité qui existe en toute société humaine, et jouent un rôle de réflexe compensateur indispensable à son équilibre, tant que des institutions puissantes ne permettent pas aux foyers en détresse ou aux économiquement faibles de recourir directement à la collectivité organisée. Mais il convient d'insister sur leur exceptionnelle fréquence, dans la société tunisienne traditionnelle, sur leur caractère quasi-obligatoire et étroitement familial. La famille n'était-elle pas, avec le voisinage qui la supplée ou l'assiste normalement, la seule institution en mesure de pallier à ces déficiences, et par conséquent la vraie responsable d'en prendre l'initiative ?

La misère, pense le Tunisien, est un phénomène qui relève de la famille. Cette disgrâce, permise par Dieu, entre dans la catégorie des « blanchissages » qui se font dans l'intimité, ce qu'exprime de façon réaliste le proverbe connu : « La viande qui vient à sentir mauvais relève de son propriétaire ». Question d'honneur collectif, en face des gens du dehors : la famille qui abandonnerait un des siens témoignerait par là de son indignité morale, ou d'une humiliante impuissance à assumer son devoir le plus élémentaire. Ni une ménagère, ni un chef de famille ne penseraient donc pouvoir se soustraire à de tels gestes, si coûteux soient-ils, sans contrevenir à une loi importante de la vie sociale et morale. Il y a bien plus, ici, qu'un geste d'aumône individuelle classique.

Jamais, donc on ne délaissera un parent, même éloigné, qui se trouverait désarmé devant la vie. Mais, si chacun est conscient, sur ce plan, du devoir qui lui incombe, il n'hésitera pas davantage, le cas échéant, à user de ce qu'il considère comme un droit. A une époque où la famille patriarcale s'es-

soufle à jouer son rôle, on assiste donc à toutes sortes d'arrangements, aussi magnifiques de délicatesse que navrants par la faiblesse des moyens mis en œuvre. Trois ou quatre ménages vivront sur le salaire d'un modeste fonctionnaire; une jeune femme divorcée ou veuve, des orphelins, des infirmes, viendront s'installer au foyer d'un ouvrier déjà lourdement chargé d'enfants. Pendant des mois de chômage, des repas tout préparés arriveront de chez les parents ou les proches du sans-travail : « la nourriture ne se reproche pas », dit-on. « *Ledh-dhwâqa...* » alléguera le donateur, afin de sauver la face : « c'est pour vous la faire goûter ». On ne risque guère d'exagérer le nombre d'isolés ou de foyers qui vivent ainsi en symbiose avec de moins malheureux, ni la délicatesse des expédients utilisés pour ménager la fierté blessée des nécessiteux. Sans doute aucun, nous touchons là à l'un des traits caractéristiques de la société tunisienne d'hier et d'aujourd'hui.

Il faudrait étudier ici le « prêt sur récolte », *slem*, qui est d'usage courant au Sahel, en mauvaise année. On remboursera à la prochaine bonne récolte, et cela pourra attendre des années. Des villages entiers vivent ainsi aux dépens de quelques riches propriétaires, qui souvent ne mènent pas plus grand train que leurs obligés. Mais la vie continue, si étroite soit-elle; les rares mendiants que l'on croise en ces villages sont des bédouins du dehors...

Le privilégié qui a su se faire une situation à la ville voisine et jouit d'un traitement stable, sait d'avance le nombre des visites qu'il recevra à l'automne, s'il n'a pas plu suffisamment pour qu'il y ait de la récolte. Un rapide calcul lui révèle les sommes qu'il devra inscrire sur son budget, sans que la pensée lui vienne de se dérober, s'il a le cœur bien placé : il s'endettera plutôt.

Il y aurait beaucoup à dire sur ce genre de rapports entre ville et campagne. Mais il ne suffirait pas de souligner l'étendue, en Tunisie, de ces liens de clientèle : il faudrait surtout noter leur anachronisme. Au temps où le patrimoine était possédé dans l'indivision, le chef de famille se considérait comme lié par un devoir de justice à l'égard de ceux qui acceptaient son autorité, en contrepartie d'une équitable redistribution du bien commun. Le salaire actuel représente au contraire un bien personnel, acquis par le travail et calculé pour la subsistance d'un individu et de son foyer. Cependant, sur un plan moral, l'usage a survécu au cadre qui l'avait suscité.

Remarquons en passant l'attachement instinctif et puissant de la masse tunisienne au système de l'indivision, base écono-

mique d'une forme de solidarité sociale à laquelle les esprits traditionnels tiennent encore fortement. Certes, en bien des milieux, l'adaptation aux nouvelles conditions de vie est totale; mais dans les campagnes lointaines, on rencontre encore bien des réticences en face de l'immatriculation, en dépit des avantages que tout le monde lui reconnaît. Réflexe de lutte contre un individualisme que le sentiment populaire pressent dangereux pour un système de vie auquel il tient profondément.

Mentionnons enfin l'aide à l'enfance, sous les diverses formes que revêt l'adoption. Si le droit religieux lui refuse tout effet juridique officiel, le sentiment populaire, en fait, y a fréquemment recours. Adoptions temporaires ou définitives d'orphelins ou simplement d'enfants devenus une charge trop lourde pour un ménage en difficulté, elles se réalisent aussi bien entre parents que voisins. Certaines vont jusqu'à l'incorporation pure et simple de l'enfant qui, souvent, ignorera toute sa vie le nom de ses vrais parents. D'autres sont de caractère mixte : telles sont ces filles de ruraux, qu'une famille citadine prend à domicile et élève jusqu'au mariage, leur assurant leur dot. Elles font office de domestiques, mais sont traitées sur un pied d'égalité avec les enfants de la maison. Dans l'un et l'autre cas, ces adoptions sont très nombreuses, à la ville comme à la campagne.

L'instinct d'entraide ne se manifeste pas seulement dans l'ordre de l'efficacité matérielle : il traduit aussi, au plan moral des relations humaines, la solidarité profondément ressentie, au sein de ces cadres de vie intensément communautaires que sont le village, le quartier, le voisinage d'impasse ou de rue. Quand une famille pauvre organise une solennité familiale, il arrive que le petit nombre de ses membres risque de lui faire sentir douloureusement sa solitude : le chef de quartier prendra parfois l'initiative d'envoyer d'autorité du monde à sa fête.

Mais, bien entendu, ce sont les nécessités concrètes qui lui fournissent l'occasion de ses trouvailles les plus ingénieuses : ainsi l'usage campagnard de partager une bête accidentée, quand il a été possible de l'égorger rituellement. Dépecée en autant de parts de viande que le village compte de familles, elle est obligatoirement vendue après distribution des lots par tirage au sort, — afin que la perte n'éprouve par trop durement le propriétaire victime de l'accident.

Mais il faut évidemment relever aussi au passage les risques inhérents à un système profondément humain et bienfaisant par ailleurs. « L'homme fut créé faible... » et il a l'art

d'utiliser au service de ses défauts les meilleurs outils dont l'ait doté son Créateur. On suppose ce que le parasitisme et la paresse peuvent ici trouver de chances. Indolence, imprévoyance, fatalisme, déjà favorisés par une nature ingrate et un climat fantaisiste, ne manquent pas de se reposer sur les ressources toujours prévisibles d'une providence aussi proche. Le mal a toujours existé, et tout les pays du monde le connaissent. Mais on ne saurait nier qu'il ne soit particulièrement dangereux au moment où l'évolution tend à diminuer les ressources et l'efficacité de la famille patriarcale, en rétrécissant peu à peu le périmètre de son action protectrice. Quand un traitement calculé pour un foyer doit jouer le rôle de patrimoine pour une clientèle étendue, on devine les douloureuses restrictions que chacun doit accepter : il faut donc admirer d'autant plus les ressources incroyables de patience et d'endurance que savent accepter un très grand nombre de Tunisiens.

Cependant, la jeune génération y est moins disposée que l'ancienne, et les privations lui sont plus douloureuses : entourée de sollicitations pressantes et nombreuses au confort et à la joie de vivre, elle a des goûts nouveaux; des besoins ignorés de ses aînés s'imposent à elle chaque jour davantage. La richesse et le luxe qu'affiche la vie moderne font avec sa condition étroite et gênée un contraste auquel elle se résigne de plus en plus difficilement.

L'équilibre actuel est donc précaire, et le devient chaque jour un peu plus. Rares sont, en effet, les foyers entièrement dégagés des solidarités traditionnelles; le très grand nombre, en porte-à-faux entre deux univers socialement et économiquement différents, affrontent péniblement des difficultés chaque jour accrues.

Il faut enfin faire une place d'honneur à l'hospitalité, qui nous intéresse ici à un double titre : comme institution d'entraide, et comme mesure de sécurité. N'oublions pas en effet que la valeur de sa précieuse garantie repose tout entière sur l'assurance d'une parfaite réciprocité, dont un consentement unanime assure le bénéfice même à l'ennemi. On a fait maintes fois remarquer la facilité et la sécurité qu'assurait cette coutume aux voyages et aux échanges, en un temps où la lenteur et la précarité des communications les eussent rendus normalement difficiles et rares. Mais on a moins insisté sur les services qu'elle a rendus aux laissés pour compte de l'existence.

L'hôte de Dieu n'est pas seulement le voyageur auquel on offre le gîte d'étape et la journée de repos indispensable entre le départ et l'arrivée. C'est aussi l'ami ou le parent en dif-

ficulté qui s'installe au foyer pour un temps plus ou moins long : « L'hôte reste toujours un hôte, prolongeât-il son séjour hiver et été », dit le proverbe. Sous couleur d'hospitalité, c'est alors une assistance déguisée, et, en fait, aussi fréquente qu'onéreuse. On devine le danger de parasitisme; les dictons ne se font pas faute d'en stigmatiser le vice, tel celui-ci, attribué aux Hajj marocains : « Nous arrivons de Fès, comptant sur la générosité que nous accordent les gens pour ton amour, ô Prophète de Dieu... » Mais leur ironie, en prenant la défense du geste traditionnel, en atteste la valeur.

Il était courant, jadis, et il est encore fréquent aujourd'hui, de voir plusieurs personnes faire ainsi de longs séjours au foyer hospitalier d'un parent ou d'un ami : veuves âgées, femmes divorcées, infirmes, chômeurs, etc... Certains isolés, qui n'ont plus de foyer, passent ainsi de famille en famille à longueur d'année : même si on les voit parfois arriver avec quelque crainte, pour le poids qu'ils représentent sur un budget chargé, les usages consacrés seront respectés jusqu'au bout.

C'est cependant le cas de l'hospitalité qui peut maintenant nous servir d'exemple pour manifester l'importance de l'évolution en cours. Il est évident que la rapidité et la facilité des moyens de transport a rendu inutiles bien des cas d'hospitalité. Leur concentration a encouragé la multiplication des hôtels, à proximité des gares par exemple; l'institution commercialisée vient donc relayer l'entr'aide privée au moment où celle-ci s'avère insuffisante. De même, l'hospice de vieillards, qui n'était pas inconnu, comme le prouve l'existence de la Tekia, devient de plus en plus indispensable, en présence de besoins croissants. Combien de ménages surchargés ne peuvent plus entretenir leurs « économiquement faibles », tandis que la dispersion des familles affaiblit encore leurs moyens. Sur ce point, c'est l'intervention de l'Etat qui devra suppléer. Certes, la coutume garde sa force en dépit des difficultés : on continuera de partager avec l'hôte, même importun, la pitance la plus maigre. On se tassera dans un logement devenu bien étroit. Mais comment se dissimuler les impossibilités ? dans un petit appartement d'El-Menzah, même confortable, on ne saurait accueillir comme on recevait dans la vaste demeure de jadis; a fortiori chez les pauvres... Reconnaissons aussi que les besoins croissants des jeunes ménages rendent précaire cette forme d'entr'aide, au moment où la situation économique et sociale multiplie les laissés pour compte.

Il est évident à première vue que l'institution étatique ou commerciale ne saurait suppléer à la valeur humaine des usa-

ges anciens; il faudrait donc que le sentiment du respect religieux dû à l'hôte se trouve aujourd'hui de nouveaux moyens d'expression. On peut supposer que la vie moderne en fournira l'occasion : la facilité des déplacements avait supprimé certaines formes d'hospitalité : leur multiplication en suscitera d'autres. Demeurées nécessaires, les vertus d'accueil devraient continuer à se manifester, sous des formes moins onéreuses, mais peut-être susceptibles de porter les mêmes valeurs spirituelles.

A ces diverses manifestations de l'entr'aide proprement dite, il nous faut joindre ici des usages, des institutions qui relèvent surtout de la bienfaisance, privée ou publique. Certes, les mobiles ne sont plus tout à fait les mêmes. Cependant, la communauté islamique a organisé ces institutions ou multipliés ces pratiques en fonction d'une notion de solidarité fraternelle à base religieuse; dans cette ambiance psychologique particulière, le geste de l'aumône individuelle lui-même, tout en gardant son mérite personnel, s'inspire d'un certain sentiment de responsabilité collective : quand font défaut les garanties normalement apportées à l'individu par le groupe naturel auquel il se rattache, Dieu y pourvoit par l'intermédiaire d'un croyant ou des cadres institutionnels de la société musulmane. Les générosités particulières, comme les interventions officielles, participent donc en quelque façon à l'entr'aide, telle que nous l'avons définie plus haut.

Modeste ou princière, l'aumône tient ce caractère communautaire, et prend sa force obligatoire de la notion même que se fait tout musulman de la propriété privée; celle-ci n'est pas le bien réel de son actuel détenteur, mais plutôt « l'attribution toujours révisable que Dieu fait de tel bien à tel ou tel individu... Quand un homme fait une aumône à l'un de ses semblables, ce n'est pas un don qu'il lui octroie sur son bien ou son superflu, c'est Dieu qui prélève une certaine quantité de richesses sur la part de l'un, pour l'attribuer à l'autre » (1). Une telle vue des choses facilite le geste du dépouillement, là où existe avec force le sentiment d'un précepte d'entr'aide entre les membres de la Communauté. Ce même esprit de désappropriation personnel au profit du bien de tous explique aussi l'institution des biens habous et son étonnant développement, si caractéristique du monde musulman. Il faut aussi s'y rapporter si l'on veut comprendre celle du Bayt al-Mâl, le Trésor de la communauté musulmane.

(1) LOUIS GARDET, *La Cité musulmane, vie sociale et politique*, Paris, Vrin, 1955, p. 235.

Prises dans leur ensemble, ces manifestations de bienfaisance sont tout autre chose que de simples gestes humanitaires; elles entendent constituer efficacement un remède de première urgence à la misère. Sans exprimer une prise en charge par l'Etat de chaque destinée personnelle, en vertu d'une obligation de justice qui lui incomberait, elles entendent pallier, au nom de la collectivité, à toute situation déficiente.

Entre toutes les formes de l'aumône, la dime canonique, *zakât*, revêt un caractère à part, du fait qu'elle est une institution organisée et officielle, quels qu'en soient les modes de perception et de répartition, variables selon les vicissitudes des temps. Les résultats directs obtenus au profit des malheureux peuvent être plus ou moins importants, mais son importance psychologique reste grande : elle entretient en chaque membre de la collectivité le sentiment d'un devoir par rapport à ceux de ses frères dans la foi que la vie a placés en situation précaire. L'apologétique musulmane aime à la considérer comme un moyen de corriger l'inégalité excessive des conditions sociales.

Rappelons encore l'aumône matinale des citadins qui, allant à leur travail, tiennent à placer leur journée sous le signe de ce geste entre tous méritoire. On pourrait en rapprocher ce qui subsiste des relations de clientèle signalées plus haut : des ménages nécessiteux viennent encore régulièrement remplir leur couffin dans la *sqifa* d'une maison bourgeoise. Le renfort que leur nombre apportait jadis à la famille noble a cessé d'être efficace, mais l'usage demeure, transformé en une lourde charge. Ailleurs, ce sont des pauvres attitrés qui viennent chaque soir remplir une gamelle des restes du repas, à la cuisine d'une demeure plus ou moins riche. Il faut accorder une mention spéciale aux étudiants nécessiteux dont on s'honore de faciliter ainsi les études, surtout si se sont des études religieuses. Avec les programmes modernes, la coutume a pris de nouvelles formes : un étudiant est pris à domicile, nourri et logé moyennant une aide quotidienne au fils de la maison, pour ses devoirs et ses leçons.

Il y aurait beaucoup à glaner dans le long catalogue des fondations pieuses. Certes, les diverses formes de *habous* ne nous intéressent pas également ici, si ce n'est pas leur intention générale de bienfaisance. Parmi celles qui envisagent plus directement le bien commun, rappelons les fondations d'hôpitaux, par exemple, comme l'actuel Hôpital Sadiki, ou cet hospice d'aliénés qui était jadis installé au Souk du Cuivre. La tradition de gestes semblables est encore vivante : une vil-

le du Sahel a été récemment dotée d'un hôpital par la générosité d'un riche donateur.

Particulièrement nombreuses sont les fondations destinées à mettre de l'eau à la disposition du public. Dans un pays sec et chaud, ces gestes devaient à leur utilité le prestige d'un mérite exceptionnel. Depuis les travaux imposants des souverains aghlabides jusqu'à l'humble *mah'bes* disposé à l'entrée des boutiques pour le soulagement du promeneur altéré, en passant par les puits citernes, fontaines et abreuvoirs installés à l'entrée des agglomérations, etc..., la liste en serait longue et l'histoire complexe.

Les *zaouïas* et les mosquées, elles aussi, sont dotées de biens de mainmorte dont les revenus sont destinés aux orphelins, à l'instruction des enfants pauvres, à l'assistance aux malheureux, à l'hospitalité sous toutes ses formes. On connaît l'institution des *médersas*, si nombreuses à Tunis, pour les étudiants nécessiteux. D'autres *habous* prévoient des distributions aux indigents pour les jours de fête. Et ce ne sont là que des exemples.

Il est évident que ces gestes bienfaisants comportent essentiellement une finalité de piété individuelle et une ambition de mérite personnel. Mais nous avons vu dans quelle ligne de solidarité ce mérite est recherché; enfin n'oublions pas que leur efficacité a été très grande, dans le passé. Elle le demeure encore, bien que très diminuée par les transformations économiques et financières de l'époque, fatales à la stabilité que supposent ces fondations, perpétuelles de leur nature.

Le *Bit el-Mâl* tunisien actuel, tel qu'il existe depuis près d'un siècle, fait modeste figure à côté des *habous*. A ses origines, cependant, il n'était autre que le Trésor de la Communauté islamique lui-même, une de ses institutions les plus originales et les plus importantes, en même temps que des plus anciennes. C'est à Médine qu'il fut organisé, aux premiers jours de la Communauté, pour remédier à la pauvreté des Emigrés de la Mekke. Dès ses débuts, il tira ses ressources d'une part prélevée sur le butin de guerre, puis de la *zakât*, des impôts payés par les sujets non-musulmans protégés, enfin des successions tombées en déshérence. Il était destiné, entre autres fins, à subvenir aux besoins des pauvres de la Communauté, à ceux des voyageurs et à la sépulture des indigents.

Ses attributions diminuèrent notablement en Tunisie au cours des siècles, mais surtout en 1874, quand la création de la *Djamaïa* des *Habous* lui retira le soin de gérer les revenus afférents aux fondations pieuses. Restreint à une petite administration, il n'est plus aujourd'hui qu'une institution de bien-

faisance qui s'occupe des pauvres honteux et de la sépulture des indigents. Ses ressources proviennent toujours des successions tombées en déshérence, mais surtout de subventions gouvernementales. De son rôle ancien d'organisme officiel de la solidarité musulmane, il a cependant gardé les prérogatives de personnalité morale, exceptionnelles en droit islamique.

Citons enfin pour mémoire les modernes Bureaux de Bienfaisance. Non que leur efficacité ne soit très grande : ils relaient heureusement les institutions anciennes là où elles s'avèrent insuffisantes, et parent à des besoins nouveaux. Car ce sont des organisations récentes, qui ne se relient pas aux cadres traditionnels, mais se considèrent comme le pis-aller d'une époque où l'Etat ambitionne de faire face à toutes les misères, en vertu d'une obligation de justice qui lui incombe. Ils font partie d'autres horizons qu'il nous reste à explorer maintenant.

**

Car la vie moderne instruit peu à peu le procès des institutions que nous avons considérées jusqu'ici. A des degrés divers, elle les remet en question l'une après l'autre, ou du moins les somme de se transformer. L'instinct d'entraide ne saurait, en effet, pas plus faire défaut à aucune forme de civilisation que le cadre familial lui-même; mais ses manifestations sont appelées à se modeler sur les tâches qui s'offrent à lui, en même temps qu'elles s'orientent selon les exigences de rapports sociaux différemment conçus.

Ainsi des relations de voisinage : elles ne sauraient conserver le même caractère pour des gens qui changent fréquemment de domicile. Les droits et les devoirs dont elles sont le principe, perdent de leur force contraignante, voire de leur étendue, entre les locataires d'un vaste immeuble, où règne une tentation d'anonymat. Des rapports d'amitié, nés dans les activités professionnelles, civiques ou de loisirs, tendent à les remplacer. Les fêtes familiales, elles aussi, sont menacées par la dispersion des foyers et par les rythmes du travail, autrement serrés que dans le bon vieux temps... Les octaves de fêtes deviennent trois jours, puis un seul. Les dépenses occasionnées par ces réunions imposantes sont devenues hors de proportion avec les exigences nouvelles d'installation d'un nouveau couple. A la campagne, la motorisation, le développement des entreprises de travaux tendent à faire disparaître des secteurs modernisés les occasions de *ma'oûna*. Impossible cependant de contester que la vie moderne, avec les besoins qu'elle multiplie, ne suscite en même temps de

nombreuses occasions de s'entraider entre parents, amis et voisins. Après la *ma'oûna*, les organisations coopératives ne demanderont pas moins de sens communautaire à leurs adhérents. La nature des services rendus importe moins, au fond, que les sentiments humains de bienveillance, de compréhension d'autrui et de dévouement auxquels ils servent de signe. Il appartiendra aux générations nouvelles de faire les frais d'imagination et d'initiative qui pareront d'un habit neuf l'antique tradition. Mais il serait vain de se dissimuler que ces déplacements sont difficiles à effectuer : ce qui s'efface insensiblement par la force des choses paraît surtout à l'intéressé le dispenser d'un devoir onéreux. Les obligations qui incombent à une situation dont il ne perçoit pas toujours la nouveauté, ne se manifesteront à sa conscience lucide qu'au prix d'un difficile effort de réflexion, au long d'une expérience prolongée.

Mais ces évolutions ne sont encore que des phénomènes de surface. Dans les sociétés contemporaines de type démocratique, c'est le principe même de l'organisation sociale qui est différent, et affecte la totalité des relations humaines. Face à l'Etat renforcé, qui étend sa sollicitude à tous les secteurs de l'existence, le cadre familial, patriarcal ou tribal, a vu diminuer son importance. Appauvrie, devenue instable, et inefficace à protéger l'individu, la famille a fini par le laisser échapper à son emprise. Le patrimoine s'est divisé, amoindri; l'autorité paternelle tend à devenir toute morale, et à s'efforcer : là où le père ne tient plus les cordons de la bourse commune, il est vite incapable de demander à ses enfants mariés les sacrifices de liberté et d'intérêt que requérait auparavant la cohésion du groupe, du moment que ces sacrifices ne paraissent plus apporter la contrepartie de sécurité qui leur donnait une justification. Bientôt, le foyer réduit aux conjoints et à leurs enfants, prend son autonomie et organise sa vie en fonction des évolutions en cours.

La multiplicité des échanges crée simultanément des solidarités nouvelles d'un type tout autre, indifférentes à la famille, et qui, le plus souvent, ne l'affectent que par le biais d'un de ses membres. D'ailleurs, la facilité des communications disperse les enfants aux quatre coins du territoire, ou même de la planète. L'homme « appartient » désormais à une administration, une usine, un bureau d'affaires ou une société commerciale, autant et plus qu'à son clan familial. Il s'inscrit sur les listes électorales d'un domicile sans cesse changeant. Souvent, il a été choisi sa femme dans une province ou un pays étranger.

Ce foyer réduit jouit d'une liberté de pensée et de mouvements plus grande; il est amené à exercer à lui seul ses pleines responsabilités sociales et civiques; mais il est une entité faible. Au moindre accident du sort : maladie, décès, revers de fortune, ses fonctions les plus essentielles se voient entravées, et ses membres menacés dans leurs prérogatives ou leurs besoins les plus essentiels.

Cette sécurité perdue, l'individu doit la retrouver coûte que coûte par d'autres moyens. Ce qu'il ne reçoit plus tout fait, il se le donnera par une initiative personnelle, en adhérant à des ensembles nouveaux où il entrera désormais par un libre choix, et d'égal à égal au milieu de ses pairs. Compagnies d'assurances, mutualités, sécurité sociale, syndicats, groupements de loisirs, etc... devront le protéger, garantir son épouse ou ses enfants, contre un ou plusieurs des risques de la vie. Nous avons affaire là à des regroupements que nous pourrions qualifier d'ordre « fraternel », par opposé aux sociétés traditionnelles de type « paternel » que nous envisageons dans le cas précédent.

Bien qu'obéissant à des causes d'ordre économique, une telle révolution est surtout un fait humain considérable. Elle ne saurait se produire sans provoquer un remue-ménage intense dans les esprits. Il faudrait donc ici, pour aller au fond de la question, décrire la crise idéologique et morale déclenchée par cette métamorphose. En France, où le recul du passé permet de faire aisément le point, ses principes se sont publiquement exprimés dans les déclarations de 1789. Mais ce n'est que progressivement, que leurs conséquences se sont inscrites dans les institutions, plus lentement encore dans les esprits.

Le point de départ semble résider dans une opposition à l'autorité paternelle, celle-ci jouant le rôle de type et de principe par rapport à toute autre forme d'autorité dans le système traditionnel. Le père s'impose naturellement à l'enfant de toute sa force, de tout son prestige, de tout son droit d'auteur et de protecteur de la vie. Mais il n'en est pas moins dans la nature des choses que l'adulte prenne peu à peu son indépendance : cela ne peut se faire sans un drame que doit vivre toute famille, plus ou moins pacifiquement selon le cas : le plein épanouissement du fils ne se fera qu'à cette condition. Il est inévitable que cette libération se réalise au travers d'une opposition temporaire, qui peut, dans les cas difficiles, se muer en révolte.

Un mouvement analogue, processus naturel lui aussi a poussé les sociétés politiques à s'émanciper de l'autorité absolue du prince, et conduit le monde ouvrier, sur le plan social

à lutter contre celle du patron. On peut même constater, semble-t-il, que ces oppositions se sont prolongées, sur le plan religieux, dans un athéisme agressif dicté par les mêmes instincts. Bien souvent, en effet, cet athéisme contemporain ne se contente pas d'être le « non » qui clôt un examen métaphysique; il exprime une volonté de libération par rapport à tout ce qui s'impose comme un absolu transcendant. C'est l'expression excessive d'une revendication de maturité. L'homme moderne s'est comporté comme si l'autorité de Dieu, parce qu'absolue, entravait sa propre libération. Ne lui paraissait-elle pas garantir dans leur permanence la triple domination du père, du patron et du prince ? Ses revendications passionnées de liberté, d'égalité et de fraternité ne lui semblaient réalisables qu'au prix d'une triple suppression. Aspirant à prendre en main la responsabilité intégrale de son destin, il ne supportait plus que celui-ci lui paraisse tracé d'En-Haut. Comme le dit le philosophe personnaliste Jean Lacroix : « A travers bien des « désordres et des luttes dont nous découvrons peut-être ici « l'origine, les hommes s'efforcent de réaliser davantage les « valeurs de fraternité. Mais paradoxalement, ils ne croient « pouvoir les atteindre que par la suppression des valeurs de « paternité... La primauté des valeurs de paternité entraîne « partout la hiérarchie et la discipline; la primauté des valeurs de fraternité entraîne partout l'égalité et la coopération. Les premières créent un lien vertical, les secondes, horizontales ».

Et encore ceci : « la démocratie moderne, et c'est peut-être à la fois sa grandeur et sa faiblesse, toute sa contradiction interne, — se présente ainsi comme une recherche de « fraternité accompagnée d'un refus de paternité ». (1).

Si éclairante soit-elle, cette synthèse vaut surtout pour les circonstances de temps et de lieux qui l'ont inspirée. Ce qui est sûr, c'est que la tendance démocratique révolutionnaire, dans son excès, manifeste surtout un moment de la démocratie, sa crise d'adolescence, plutôt qu'elle ne trahit le fond de sa nature. Ses attaques visent une certaine conception de l'autorité, telle qu'elle régnait dans un état social et politique qu'elle jugeait périmé. De même, sa fièvre antireligieuse s'adressait, là où elle s'est manifestée, à une certaine idée de Dieu, ou mieux encore à un certain usage de l'idée de Dieu, qui régnait dans les milieux politiques et sociaux qu'elle eut à combattre. La récente histoire française permet d'entrevoir le caractère transitoire de cette phase violente. Néanmoins, ces remarques de

(2) Jean LACROIX, *Paternité et Démocratie*, in *Esprit*, juillet 1947.

Jean Lacroix semblent bien souligner une orientation quasi-inéluctable, encore qu'incomplète et non définitive de toute démocratie à ses commencements.

On ne saurait contester l'existence d'instincts analogues dans l'actuelle société tunisienne. Certes, il ne nous appartient pas de mesurer avec précision leur importance réelle. Qui pourrait, à cette heure, en juger avec objectivité et sérénité ? Certes, la séduction des idéaux démocratiques est certaine, et particulièrement dans les rangs de la jeunesse : démocratie assez vague de contenu, que l'on pourrait définir à peu près comme « une opposition aux régimes de force et « d'arbitraire, et donc comme une sauvegarde des droits de « la personne humaine, de son accession à la vie politique, et « la conviction que les rapports civils, politiques et internatio- « naux, doivent être régis par des lois justes ». (2).

Il est également indéniable qu'elle s'accompagne d'une diminution de l'autorité paternelle dans la famille, ainsi que d'une aspiration à la promotion ouvrière parmi les travailleurs. Mais si ces poussées idéologiques violentes peuvent hâter la métamorphose des institutions, elles ne transformeront pas à même allure la psychologie des individus, surtout dans la génération appelée à vivre le changement. Héros et victime de ces évolutions, l'homme se trouve pas automatiquement en lui-même les ressources morales, ni les instincts profonds qui lui permettraient de faire face aux structures nouvelles. Formé sous un régime dépassé, il lui arrivera d'en garder, sinon la nostalgie, au moins les habitudes mentales. Mais surtout, comme nous le remarquons actuellement en Tunisie, la substitution ne se fait pas en bloc dans l'ensemble du pays. Les milieux ruraux et citadins ne subissent pas également la pression de l'état de fait nouveau : un décalage subsiste inévitablement, dans la conscience lucide des évolutions en cours. Mais elle fait partout sentir ses effets. Les milieux populaires faute de réserves sont davantage affectés dans l'organisation concrète de leur vie. même s'ils sont moins conscients du mouvement qui les entraîne. Lâché par une institution qui ne peut plus le protéger, le travailleur se trouve, (ou du moins se trouvait, avant le récent développement des organisations professionnelles et syndicales), dans la position critique d'un isolé. On peut attribuer, entre autres facteurs, à ce sentiment de solitude et de faiblesse, l'enthousiasme avec lequel il les a adoptées.

Nous avançons plus haut que les solidarités sociales se

(3) LOUIS GARDET, *La Cité musulmane*, Paris, Vrin, 1954, p. 40.

constituent autour des solidarités économiques. La famille patriarcale, rurale ou citadine était le type même du groupe à tendance autarcique, limitant au maximum ses échanges avec le dehors. Mais ce qui a fait sa force en d'autres temps, fait aujourd'hui sa faiblesse. Le sentiment populaire exprimait la conscience qu'il portait en lui-même d'un devoir de cohésion familiale, quand il exprimait son mépris pour le pain acheté au souk. Son idéal était de vivre « du pain de son aire « et de l'huile de son pressoir ».

Or, aujourd'hui, la maison tunisienne tend à devenir un échantillonnage du commerce international. Car ce n'est plus l'aristocrate ou le haut fonctionnaire de jadis, mais l'homme des classes moyennes qui accède aux nouveaux modes de vie matérielle, en attendant qu'à un degré moindre l'homme du peuple s'engage à son tour dans la même voie. Ces objets, venus de tous les marchés du monde sont et seront de plus en plus sous leurs yeux, le symbole concret des réalités dans lesquelles la Tunisie prend sa place à son tour. Avec eux, c'est toute une conception de la vie, des goûts et des besoins de tous ordres, qui s'introduisent chez eux. Il nous importe moins de savoir pour le moment ce qui est gonflé ou factice dans ces besoins, ni à quel rythme l'économie du pays pourra les satisfaire. Ce qui compte, c'est le sens de l'évolution qu'ils indiquent et les influences qu'ils exercent sur les structures sociales, après avoir bouleversé l'économie ancienne. Le jeune foyer s'émancipe de la tutelle de la famille patriarcale, dès que celle-ci ne peut plus justifier ses exigences par une protection efficace; mais il est aussi stimulé dans cette voie de liberté par l'ambition d'organiser son existence à sa guise. Et à son tour, ce cadre de vie pour lequel il a opté l'engage dans des organismes nouveaux : assurances pour les biens et les personnes, syndicats pour la profession, allocations familiales pour l'enfance, retraites pour la vieillesse abandonnée, organismes de loisirs et de culture, etc...

Or, ces cadres nouveaux réclament à leur tour un Etat, des institutions politiques toutes différentes. Les pouvoirs publics ont en face d'eux, non plus des notables dont le patriarcat faisait la force et l'autorité irremplaçables, mais une poussière de citoyens, agrégés en solidarités multiples, de caractère et d'origine très différentes. Il se devra d'organiser lui-même l'entraide, en qualité d'arbitre unique et irremplaçable. Ses lois, ses règlements, ses assistantes sociales, vont s'introduire dans la vie privée, comme ses inspecteurs vont s'ingérer dans la vie économique. Bien loin de faire écran entre lui et l'individu, les communautés intermédiaires relèvent-elles aussi de sa régle-

mentation. Le citoyen d'ailleurs réclame son intervention pour tous les aspects de sa vie, et il est fondé à le faire, en justice, dans un Etat de type démocratique. Il se reconnaît des droits à sa providence, même quand il proteste contre ses empiètements et lutte contre elles par l'association ou le bulletin de vote.

Mais, fondamentalement, il excipe d'une dignité humaine qui le met sur le même plan, côte à côte avec les autres citoyens. Plus ou moins lucidement, il tend à récuser toute sujétion de type « paternel » qui le traiterait en mineur. La vie de l'homme moderne, impliquée dans un nombre sans cesse croissant de solidarités devient quelque chose d'infiniment complexe et délicat. Il ne saurait, sans avouer un cruel échec, abdiquer des responsabilités qu'il considère comme une conquête, et entend exercer lui-même. Evaluons au passage, sans entrer dans leur détail, les vertus d'initiative, de sens des responsabilités, les qualités de caractère que vont réclamer de lui ces tâches nouvelles...

Et cependant, le vrai problème est là, et c'est un problème humain : car le citoyen en chair et en os n'est pas nécessairement à la hauteur d'une situation qu'il n'a ni faite, ni choisie, — même s'il lui est attaché comme à une promotion. Il a plongé ses racines et fait son éducation dans un système différent qui, pièce à pièce, s'évanouit autour de lui. Ces changements extérieurs modifient sa mentalité et il s'en rend compte dans une certaine mesure; ce ne sera pas toujours dans le meilleur sens ni au même rythme que les faits; car il est toujours plus aisé de supprimer que de remplacer, et les cadres nouveaux ne lui fournissent pas automatiquement les équipements moraux et spirituels adéquats. Qui lui aurait enseigné les vertus nouvelles d'un monde nouveau ? Certes, il aura puisé dans sa tradition des germes féconds d'adaptation : mais une évolution surprend toujours soit dans sa lenteur incontrôlable, soit par sa rapidité qui déconcerte. Si bien que dans un monde socialisé, l'homme devenu un individu se sentira souvent un isolé, un abandonné.

Du régime de l'entr'aide familiale aux lois sociales d'un Etat démocratique, il y a donc moins évolution que révolution. Et cette révolution dans les institutions entraîne inéluctablement une profonde transformation dans les esprits des hommes appelés à en vivre les difficiles péripéties. Jadis dévolu à la famille ou aux initiatives bienfaitantes qui en épaulaient ou suppléaient la mission, le soin d'assurer la sécurité de l'individu devient aujourd'hui du ressort de l'Etat, pour une large part. Mais celui-ci ne saurait assumer ce rôle à la façon d'une institution de bienfaisance : le père, le patron en régime paternaliste, voi-

re le souverain des monarchies traditionnelles, protégeaient leurs inférieurs en vertu d'un mouvement de solidarité émotionnelle, du ressort de la charité. L'Etat organise et intervient au nom d'un principe de solidarité rationnelle, pour faire face à ce qu'il considère comme un devoir de justice envers ses administrés. Le transfert est d'importance : au plan des institutions, il accuse un progrès évident, mais au plan humain, l'affaire est moins claire. Certes, l'adulte directement responsable devant la loi est désormais libéré d'une tutelle; il se trouve en mesure d'assumer en totalité le plein usage de ses prérogatives et de ses responsabilités. Du point de vue de sa destinée morale; il se trouve donc placé en position théoriquement favorable. Ses nouveaux devoirs requièrent de lui des acquisitions intellectuelles et des progrès spirituels, indispensables au rôle familial professionnel, social et civique qui lui incombe, et dans lequel il ne saurait être suppléé.

Mais ce ne saurait être sans l'exposer à des dangers nouveaux d'insuffisance ou d'erreur. Les institutions ne font pas les hommes, et elles ne prétendent pas transformer leur être intime en métamorphosant leur cadre de vie. Il appartient à la société de fournir, par ailleurs, l'effort éducateur indispensable pour mettre l'individu au niveau de ses institutions.

Certes, les lois sociales libèrent l'individu du sentiment humiliant d'infériorité où le maintient l'aumône : dans un monde basé sur des principes égalitaires, le plus pauvre des pauvres, — à moins d'avoir été dégradé par la misère —, préférera devoir son pain à son travail qu'à l'aumône. Et cependant, l'attitude revendicative, légitime et normale en démocratie, est redoutablement ambivalente sur le plan moral. Elle peut procéder d'un sentiment élevé de fierté, mais parfois aussi, servira de paravent aux formes les plus banales de l'égoïsme et de la cupidité, nourrira la rancune et la haine. Par dessus tout, elle risque de masquer au citoyen le devoir qui reste la contrepartie de son droit : le souci légitime de son bien pourra lui faire oublier la préoccupation plus haute du bien commun. L'assuré social qui se contente de tirer de l'institution le maximum de profits, le syndicaliste qui ne cotise pas, le mutualiste ou le coopérateur qui se désintéresse de la marche de leurs sociétés, comme l'électeur qui ne se dérange pas pour voter sans se priver pour autant de critiquer le gouvernement, sont autant de parasites qui compromettent les institutions dont ils entendent bénéficier.

Alors ne convient-il pas de regretter les valeurs humaines profondes que mettait en œuvre l'ancien système ? goût des responsabilités, sollicitude providentielle et miséricorde affec-

teuse des chefs, sens délicat des autres, souci de se pencher sur les misères, sentiment profond des solidarités naturelles, limitées en extension, mais profondes, autant de valeurs que nous ne reverrons plus désormais, sous leurs formes antiques.

Mais à quoi bon pleurer sur le lait renversé ? il serait aussi vain qu'erronné de déplorer ces conquêtes de la Justice, sous prétexte de regretter ce qu'elles auraient enlevé au domaine de la Charité... S'il revient effectivement à la seconde de suppléer aux insuffisances de la première, ce ne saurait être là son rôle essentiel. Il ne suffirait donc point de s'en consoler en pensant que les lois les plus parfaites laisseront toujours aux cœurs généreux l'occasion d'exercer leur dévouement. Car la fonction propre de l'amour est précisément de promouvoir la justice : plus celle-ci élargit ses attributions, plus la charité se découvre de devoirs. Car la société ne peut être comparée à un mécanisme dont la loi ferait fonctionner les pièces avec une parfaite précision. L'appareil législatif le meilleur peut bien garantir aux particuliers le réel bénéfice de leurs droits : il restera à en procurer l'application, dans un monde sans cesse en mouvement, où les fantaisies imprévisibles de la vie déconcerteront souvent les strictes applications de la justice légale. Par dessus tout, le respect des droits de l'homme n'est pas encore le respect de l'homme lui-même, tel qu'il existe *in concreto*, dans sa destinée éternelle, solidaire de toutes les autres destinées humaines. L'homme sujet de la loi demeure un être abstrait, tant que l'amour ne lui a pas restitué ses vraies dimensions existentielles. La véritable tâche de la charité est donc bien de mettre en œuvre la justice et de la faire progresser. Jamais il ne lui aura été plus aisé de trouver ses voies que dans le cadre des institutions nouvelles dont la valeur et l'efficacité dépendront souvent du cœur des hommes qui les prendront en mains.

Tâches nouvelles ouvertes à des vertus anciennes... il appartient à la société tunisienne en évolution de recréer, autour des cadres nouveaux dont son présent et son avenir ont besoin, la chaude ambiance, humaine et fraternelle qui avait fait la valeur et l'efficacité de ses vieilles institutions d'entraide, au fur et à mesure que celles-ci devront passer la main...

J. MAGNIN.